



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017

Au nom du Conseil communal, Madame **Renée GENOUD**, Syndique, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 19 h 30 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 64 personnes présentes. Elle annonce la présence de Monsieur Michael DAYER, responsable de notre établissement scolaire, et de Monsieur PHARISA, journaliste à La Gruyère.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juin 2017.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Messieurs Baptiste GREMAUD et Antonio RACCIATTI. Madame Renée GENOUD les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés.

Le tractanda proposé est accepté et se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juin 2017. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Information sur le projet de connexion intercommunale des réseaux d'eau potable**
3. **Information sur la fusion des cercles scolaires Attalens-Granges-Remaufens**
4. **Présentation et approbation du règlement scolaire**
5. **Adhésion à la nouvelle association du service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse**
6. **Budget 2018**
 - 6.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 6.2 **Remplacement du véhicule de la voirie**
 - 6.3 **Etude pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment scolaire et de la salle polyvalente**
 - 6.4 **Mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)**
 - 6.5 **Construction d'une digue de retenue Les Brêts**
 - 6.6 **Complément à la révision générale du plan d'aménagement local (PAL)**

6.7 Rapport de la commission financière

6.8 Approbation

7. Divers

Madame Renée GENOUD précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame Renée GENOUD demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Information sur le projet de connexion intercommunale des réseaux d'eau potable

Monsieur Grégory DEGLISE présente le projet de connexion intercommunale d'approvisionnement d'eau Châtel-Remaufens-AVGG-SIGE. Il remercie Messieurs Claude RAMSEIER, Chimiste cantonal, Gil MEIENBERGER du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) ainsi que Monsieur Raphaël KROPF, géologue cantonal du service de l'environnement (SEn).

Puis, Monsieur Johann PURY du bureau Ribli SA Ingénieurs hydrauliciens poursuit la présentation sous l'aspect technique. Ce projet rassemblerait les eaux de Remaufens et de Châtel-St-Denis dans un réservoir commun situé aux Rosalys. Ceci permettrait d'utiliser nos eaux communes pour faire tourner une centrale électrique de turbinage au Scex.

Une participation à ce projet nous reviendrait à un coût de 3 millions de francs soit une économie de 1.5 million. Le changement de notre conduite augmenterait considérablement notre sécurité en approvisionnement.

Monsieur Grégory DEGLISE précise que Mology se situe sur la commune de Châtel-St-Denis tout en appartenant à Remaufens. L'eau des sources appartient quant à elle à l'Etat de Fribourg. Une concession nous est octroyée pour l'utilisation de cette eau à bon escient.

Monsieur Claude RAMSEIER adresse les salutations du Canton à l'assemblée et se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

Etant donné qu'aucune précision n'est demandée par l'assemblée, Madame Renée GENOUD libère nos invités en les remerciant et en leur souhaitant une bonne rentrée.

3. Information sur la fusion des cercles scolaires Attalens-Granges-Remaufens

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente cet objet à l'aide d'une projection. La nouvelle loi scolaire prévoit notamment qu'un cercle scolaire doit compter au minimum huit classes et ceci durablement pour pouvoir continuer à fonctionner seul. Remaufens et ses sept classes ne satisfont plus à cette nouvelle condition.

Des discussions et des études ont donc été entreprises entre les Communes de la Basse-Veveyse, afin de trouver une collaboration. Il en est ressorti qu'une fusion des cercles scolaires d'Attalens-Granges et Remaufens était la solution. De nouvelles synergies, une meilleure répartition des élèves dans les classes, une utilisation optimisée des salles de gymnastique, ainsi que l'élimination des classes à deux niveaux représentent les principaux atouts de cette future fusion. Celle-ci devrait prendre effet à la rentrée scolaire 2018. Un mandat externe à un institut spécialisé dans ces procédures a été nécessaire pour assurer une équité, un œil externe et neutre et une expertise dans le domaine.

La priorité est bien entendu le bien-être des enfants avec des préoccupations comme des transports cohérents. Notre responsable d'établissement scolaire (RE), Monsieur Michael DAYER, œuvre intensément afin de trouver les meilleures solutions. Il dirige déjà les deux cercles scolaires et la nouvelle situation ne fera que simplifier cette gestion et améliorera encore les échanges de pratique et la collaboration entre enseignants, ce qui est tout à l'avantage des élèves. Les bâtiments des deux sites ainsi que les infrastructures d'accueil extrascolaire d'Attalens et de Remaufens seront occupés de manière optimale.

L'échéancier prévoit une discussion sur la convention intercommunale en préparation en mars 2018 suivie de la signature par les Conseils communaux et une information aux parents.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Madame Christiane TACHE fait remarquer que Fribourg nous oblige à transporter les enfants mais au final qui va payer ?

La nouvelle loi prévoit que les communes paient les transports alors qu'avant un pot commun cantonal prenait en charge les transports.

Monsieur Michel VAUTHEY est venu ce soir pour écouter l'évolution. Il est favorable à cette fusion mais craint le poids d'Attalens face à Remaufens qui doit aussi avoir son mot à dire et ne doit pas seulement subir.

Madame Marie-Claude RUFFIEUX explique que c'est aussi pour cela qu'un consultant externe a été mandaté. Elle ne cache pas que certaines personnes ne sont pas pour la fusion. Les exécutifs vont prendre la décision et si une Commune devait refuser, la DICS nous imposerait une solution. Il est plus simple de s'organiser à l'amiable plutôt que d'imposer.

4. Présentation et approbation du règlement scolaire

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente cet objet à l'aide d'une projection du règlement complet et donne des explications plus détaillées sur les points importants qui sont passés en revue pour chaque chapitre.

Ce règlement a été élaboré selon le modèle des communes de Granges et Attalens pour anticiper le projet de fusion des cercles scolaires. Notre règlement actuel date de 2001.

L'article 2 concernant les transports scolaires est nouveau. Le Conseil communal organise et finance les transports scolaires au sens de la législation scolaire. La Commune organise les transports scolaires durant la pause de midi.

L'article 5 définit la contribution demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires. La contribution, calculée sur la base des frais effectifs, se monte à Fr. 100.— au maximum par élève par année scolaire. Un montant forfaitaire maximal de Fr. 80.— par élève par année scolaire peut être facturé pour couvrir les frais d'une semaine thématique (camp vert).

A l'article 7, les demi-jours de congé hebdomadaire sont fixés de la 1H à la 4H. Monsieur Michael DAYER, responsable d'établissement, prend la parole pour expliquer les raisons pédagogiques, éducatives et organisationnelles. Ces horaires entreront en vigueur dès la rentrée d'août 2018.

Le Conseil des parents (article 9) se compose au maximum de 9 membres, parents d'élèves, nommés par le Conseil communal. La présidence est assumée par le ou la Conseiller/ère communal/e responsable des écoles.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Michel VAUTHEY demande si la commande du matériel scolaire ne pourrait pas être regroupée entre communes pour faire baisser la facture.

Monsieur DAYER précise que les fournitures scolaires pour les moyens d'enseignement obligatoire sont payées par le canton et la commune paie les copies, cahiers, crayons... L'office cantonal du matériel scolaire (OCMS) offre un meilleur prix par rapport aux autres fournisseurs.

Monsieur Yvain STEHLE demande à qui revient la responsabilité lors du transport en bus. Les parents déposent leurs enfants dans le bus mais ensuite qui contrôle que les enfants reprennent le bus.

Monsieur DAYER lui répond qu'à Attalens les élèves de 1H et 2H sont accompagnés par les enseignants jusqu'au bus. Durant le transport, la responsabilité est à la Commune.

Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée.

Cet objet est donc soumis au vote et le règlement scolaire est accepté par 63 oui et 1 non.

5. Adhésion à la nouvelle association du service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse

Madame Marie-Claude RUFFIEUX précise que cette nouvelle association va remplacer les Services auxiliaires scolaires de la Glâne et de la Veveyse. Actuellement, la convention entre les communes n'est plus reconnue par la loi sur les communes.

Selon l'article 63 de la loi scolaire, les communes assurent un service qui a pour objet d'aider les élèves par des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et par des examens et des traitements en matière de logopédie et de psychomotricité.

Selon l'article 107 de la loi sur les communes, plusieurs communes peuvent collaborer pour l'accomplissement de tâches d'intérêt commun. A cet effet, elles participent à une conférence régionale, concluent une entente intercommunale ou constituent une association de communes.

L'adhésion à la nouvelle association du service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPPGV) permettra ainsi de répondre à la loi sur les communes.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Cette adhésion est soumise au vote et elle est acceptée à l'unanimité.

6. BUDGETS 2018

6.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui est distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS - FORETS

Par Madame Renée GENOUD

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - ENERGIE

Par Madame Gabriele VESEL

ECOLES - AES - CULTURE ET LOISIRS - SPORT

Par Madame Marie-Claude RUFFIEUX

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - PETITE ENFANCE

Par Monsieur Olivier VOLKART

EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

ROUTES - VOIRIE - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE

Par Monsieur Stéphane DORTHE

JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Par Monsieur Jérôme TACHE

Madame Renée GENOUD donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 4'202'890.— et des produits de Fr. 4'149'384.— d'où **un excédent de charges de Fr. 53'506.—**.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Madame Marie-Claude RUFFIEUX explique que pour le budget 2018 seuls les frais d'honoraires du consultant externe pour la fusion des cercles scolaires ont été prévus. Si d'importants changements devaient être constatés une présentation aura lieu lors de l'assemblée du printemps.

Madame Renée GENOUD donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 1'854'000.—**. Ce montant comprend les investissements qui vous seront présentés dans quelques instants. Les reports sont à hauteur de Fr. 1'352'000.— dont Fr. 207'000.— pour le trottoir de la Route du Crage et Fr. 1'145'000.— pour le trottoir de la Route Villageoise.

6.2 Remplacement du véhicule de la voirie

Monsieur Stéphane DORTHE présente cet objet. Il s'agit de remplacer le véhicule actuel de la voirie et non pas d'acquérir un véhicule supplémentaire. Notre Lindner est d'une ancienne génération et a 11 ans. Il a mal vieilli et a présenté plusieurs fois des problèmes au niveau du châssis. L'expertise prévue en 2018 coûterait entre Fr. 15'000.— et Fr. 20'000.—. L'ancien Lindner serait repris pour un montant de Fr. 30'000.—.

La demande d'investissement est de Fr. 190'000.—. Le Lindner de nouvelle génération, plus adapté aux travaux communaux, est doté d'un châssis plus robuste.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 15 % par an, soit un total de Fr. 31'350.—.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

6.3 Etude pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment scolaire et de la salle polyvalente

Monsieur Jérôme TACHE présente cet objet au moyen d'une projection. Il s'agit principalement d'un assainissement de la salle polyvalente. Le besoin en salles a été évalué et il s'avère que deux salles actuelles doivent être libérées pour l'AES et les sociétés. Il est également nécessaire de disposer de salles d'appuis et pour les activités manuelles. Le mandat d'étude de l'avant-projet de DUPONT architectes SA se monte à Fr. 122'000.—.

Le point fort de ce projet est l'assainissement de la salle polyvalente et du collège (enveloppe du bâtiment, fenêtres, isolation). Ceci permettrait d'importantes économies de gaz pour le chauffage. La cour supérieure sera conservée et un ascenseur installé. Une demande de subvention sera engagée lorsque les plans seront définitifs.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 15 % par an, soit un total de Fr. 20'130.—.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Michel GENOUD demande si dans le cadre de cet agrandissement il serait possible d'intégrer des toilettes extérieures qui font défaut.

Monsieur Jérôme TACHE confirme la réception du courrier de la Paroisse à ce sujet. Le Conseil communal va y penser quand le projet sera plus concret.

Monsieur Pierre GENOUD demande si sur le futur toit plat prévu il sera possible d'agrandir au-dessus.

Tout dépendra de la structure et de la statique. La hauteur maximale de construction devrait être contrôlée.

Madame Thérèse ROSSIER demande s'il serait possible d'équiper de vaisselle la nouvelle cuisine car actuellement il n'y a rien du tout dans les buffets.

Monsieur Jérôme TACHE prend note de cette proposition et explique que la cuisine sera certainement déplacée et repensée.

Monsieur Ralph PERROUD revient sur la fusion des cercles scolaires prévue en août 2018. Pourquoi ne pas attendre car nous ne connaissons pas encore tous les besoins et toutes les obligations. A son avis, cet investissement arrive une année trop vite.

Monsieur Jérôme TACHE précise que ce soir il s'agit d'accepter un crédit d'étude. D'ici le mois de février 2018, les besoins seront connus et confirmés. Le projet définitif ne sera pas forcément présenté l'année prochaine mais les travaux pourraient débuter en 2019. L'offre d'honoraires pour les travaux d'architecte se monte à Fr. 95'000.—. Selon l'étude statique, ce n'est pas ce prix total qui sera payé. Le crédit d'étude ne pouvait pas attendre la prochaine assemblée.

Madame Corinne APOSTOL demande si des panneaux solaires sont prévus en toiture ?

Oui, des panneaux solaires sont prévus dans le projet car c'est une obligation.

Monsieur Rémy VAUTHEY trouve cette proposition très intéressante mais faut-il prévoir une augmentation des impôts ?

Monsieur Jérôme TACHE précise que pour l'instant ce n'est pas d'actualité. Ce point sera à évaluer lors de l'investissement pour les travaux.

Monsieur Michel VAUTHEY apporte une réflexion dans le cadre de la fusion des cercles scolaires qui est en cours. Remaufens se doit de mettre des locaux à disposition pour nos enfants et le futur du village. Un effort financier sera sans doute à faire.

6.4 Mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Cet objet est présenté par Monsieur Grégory DEGLISE selon l'offre du bureau RIBI SA. Il s'agit de mettre à jour le cadastre des canalisations, l'état des cours d'eau, des eaux claires parasites, des canalisations, de l'infiltration, des bassins versants, des eaux usées et des hors zone. Le montant de la dépense est de Fr. 50'000.—.

Cet outil de travail doit évoluer avec la réalité du terrain et être mis à jour régulièrement. Notre PGEE date de 2007 et demande une mise à jour complète. Il a atteint ses capacités maximales. Dès 2018, les eaux de ruissellement des terrains agricoles devront également être absorbées.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 15 % par an, soit un total de Fr. 8'250.—.

Aucune question de l'assemblée.

6.5 Construction d'une digue de retenue Les Brêts

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet. Le bassin de retenue (digue) a pour but de réceptionner les eaux de pluie diluvienne (ruissellement) qui proviennent des terrains agricoles situés en amont du quartier des Brêts. Cette première étape est une mesure pour éviter de nouvelles inondations.

Le devis pour les travaux s'élève à Fr. 80'000.— (terrassment, ouvrage et raccordements). Les honoraires pour la direction des travaux se montent à Fr. 20'000.—. Le montant total de la dépense TTC est de Fr. 110'000.—. Un subventionnement pourrait être accordé en cas de réalisation du projet global (3 étapes).

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 4 % par an, soit un total de Fr. 6'050.—.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Ralph PERROUD intervient car la digue est prévue pour régler le problème d'inondations des Brêts. Comment sont réparties les responsabilités entre la Commune, le Canton et les propriétaires des Brêts ? Pourquoi la Commune devrait tout prendre à sa charge et les propriétaires ne participeraient pas ?

Les permis de construire sont déposés auprès de la Commune qui les transmet au Canton pour qu'ils soient délivrés par la Préfecture. Monsieur Grégory DEGLISE présente ce soir la construction de cette digue qui fait partie intégrante du PGEE.

Ce projet a été développé par deux bureaux d'ingénieurs. Selon eux, il nous a été déconseillé de demander une participation aux habitants des Brêts. Le service cantonal des lacs et cours d'eau est également du même avis. La procédure serait beaucoup plus longue et les démarches plus chères pour la Commune au final.

Il s'agit d'un cas d'école que le Canton n'a encore jamais rencontré. Si le problème devait continuer après la construction de la digue et l'investissement qui serait responsable ? Toujours la Commune ?

Certains propriétaires des Brêts ont déjà réalisé des travaux.

Certains oui mais pas forcément tous. Est-ce que la Commune va continuer à payer ?

Monsieur Charles LUCAS explique qu'il y a 18 mois sa maison a été inondée de 250 m³ d'eau dans sa cave et son garage. Si ce n'est pas chez lui ce sera chez d'autres. Selon lui, les tracteurs ont écrasé les canalisations des terrains agricoles en amont. C'est au Canton et à la Commune de régler ce problème. De plus le sous-dimensionnement des canalisations doit être corrigé. Cela évitera des inondations plus bas dans le village.

Monsieur Grégory DEGLISE explique que ce projet ne doit pas être pris comme une protection seulement dans le quartier des Brêts mais bien pour l'ensemble du village qui sera déchargé.

Monsieur Antonio RACCIATTI a pour sa part effectué un curage sur sa propriété. Les dégâts des inondations se montent à Fr. 40'000.—. Il a un projet de construction d'un mur qui protégera son voisin du dessous. Les eaux de ruissellement doivent être contenues. Selon lui, la digue devrait nettement améliorer la situation. Il relève la cohérence du projet complet.

Monsieur Philippe MALERA explique qu'à force d'être inondés les assurances ne veulent plus payer et elles risquent de se retourner contre la Commune.

6.6 Complément à la révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Madame Gabriele VESEL présente ces travaux complémentaires afin de préparer un dossier pour sa mise à l'enquête publique. Les prestations comprennent l'analyse et la synthèse du préavis du SeCA, la consultation auprès des services cantonaux, diverses séances. Cela comprend également les adaptations formelles du plan d'affectation des zones, du plan directeur communal, du règlement communal d'urbanisme, de l'état d'équipement. Le montant de la dépense est de Fr. 30'000.— selon notre bureau d'urbanisme Urbaplan.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 15 % par an, soit un total de Fr. 4'950.—.

La parole est donnée à l'assemblée qui n'a pas de question.

6.7 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre adéquat du compte de fonctionnement.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour les investissements relatifs à la mise à jour du PGEE, au complément à la révision générale du PAL et au remplacement du véhicule de la voirie. Elle donne un préavis favorable, strictement et uniquement sous l'angle de l'engagement financier, pour les investissements relatifs à l'étude pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment scolaire et de la salle polyvalente et la construction d'une digue de retenue Les Brêts.

Elle propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté ainsi que les 5 investissements présentés ce soir.

Madame Renée GENOUD adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

6.8 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

6.1 Budget de fonctionnement

Accepté à l'unanimité.

6.2 Remplacement du véhicule de la voirie

Investissement de Fr. 190'000.— accepté à l'unanimité

6.3 Etude pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment scolaire et de la salle polyvalente

Investissement de Fr. 122'000.— accepté par 59 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

6.4 Mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Investissement de Fr. 50'000.— accepté à l'unanimité.

6.5 Construction d'une digue de retenue Les Brêts

Investissement de Fr. 110'000.— accepté par 59 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

6.6 Complément à la révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Investissement de Fr. 30'000.— accepté par 61 voix pour et 1 abstention.

Les budgets 2018 sont acceptés.

7. DIVERS

Madame Renée GENOUD précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie les habitants, les piétons et les automobilistes pour leur patience et leur compréhension lors des travaux pour l'aménagement du trottoir sur le haut de la Route Villageoise. Il est conscient que ça n'a pas toujours été facile.

La parole est donnée à l'assemblée.

Madame Corinne APOSTOL demande où en est le dossier d'étude pour l'implantation d'éoliennes.

Le nouveau plan directeur cantonal est actuellement en consultation. Une séance d'information aura lieu la semaine prochaine. Le site n'a pas été retenu par l'Etat.

Monsieur Raphaël EGGERTSWYLER demande ce qui est prévu au niveau de la fibre optique suite à la rencontre avec fth.

Monsieur Jérôme TACHE rappelle que fth et Swisscom se sont séparés. Les communes les moins bien équipées seront raccordées en premier. Nous avons déjà investi en 2009 pour cet équipement. Nous ne sommes donc pas dans les prioritaires. Fth collabore avec NetPlus. Un changement d'opérateur est possible pour les citoyens.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Madame Renée GENOUD tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et adresse aussi ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune. Ces remerciements leur seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui aura lieu au début février 2018.

La parole n'étant plus demandée, Madame Renée GENOUD, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22 h 20 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

La Syndique



Renée GENOUD

La Secrétaire



Aurélie FONTAINE